



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRAMOND  
DU 24 OCTOBRE 2025**

Tél : 05-65-69-02-96  
E mail [mairie@gramond.fr](mailto:mairie@gramond.fr)  
Site internet [www.gramond.fr](http://www.gramond.fr)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAMOND, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur André BORIES, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2025

Etaient présents Mme et M. les conseillers municipaux (9) :

André BORIES, Francis ALIAS, Annick RIGAL-ENJALBERT, Monique RECH, Catherine ADNET, Benoît CLUZEL, Georges RAYNAL, Christian REVELLAT, Bernard VABRE.

Excusés (0) :

Absents (1) : Sandrine JAHIER.

Mme Monique RECH a été élue secrétaire.

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025**

Le procès-verbal ne soulevant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

**2/ OBJET : CESSION DE PARCELLES FAISANT PARTIE DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE  
– n°20251024-01**

Vu la demande d'acquisition formulée par Mme Caline PAYEN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Considérant que la cession des parcelles ci-après ne nuit pas à l'accès ou à la desserte des riverains et que les parcelles ne présentent plus d'intérêt pour la commune qui n'aura plus besoin d'assurer leur entretien,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la cession à Mme Caline PAYEN des parcelles cadastrées comme suit :

commune	section	N°	Surface (m <sup>2</sup> )
GRAMOND	D	0712	5950
GRAMOND	D	0713	5750
GRAMOND	D	0716	3070
GRAMOND	D	0717	15

**Moyennant le prix de 10 000 €.**

- **PRECISE** qu'un acte sera rédigé par Me Nicolas ESCOT, notaire à Baraqueville et que tous les frais éventuellement engagés par la commune pour l'établissement de cet acte seront refacturés à l'acquéreur.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

\*\*\*\*\*

La séance est levée le 24 octobre 2025 à 23 heures.

Le secrétaire de séance  
Monique RECH

Monsieur le Maire,  
André BORIES